

Image not found or type unknown



Vente par procuration de ma maison en hte-vienne

Par **Tipikiki**, le **10/09/2010** à **17:33**

Bonjour, rnje suis immigré au Québec depuis presque 2 ans. rnJ'ai une maison en Hte-Vienne que je vends. Le notaire me demande un papier signé prouvant que je réside effectivement au Québec et que je donne procuration à mon père pour signer le contrat de vente: est-ce qu'une affirmation solennelle faite par une personne nommée en tant que commissaire par le ministre de la Justice? Par exemple un commissaire à l'assermentation qui est présent dans ma banque? rnMerci de votre aide. rnSincères salutations.

Par **mimi493**, le **10/09/2010** à **18:53**

Vous êtes Français ? l'attestation d'inscription au registre des étrangers du consulat de France, est un papier officiel de l'administration française